

**POLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Nos références : JPR/OP

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE  
QUARTIER DE CHEMIN LONG DU 21 FEVRIER 2006**

**Ordre du jour :**

- 1) Agenda 21
- 2) Restructuration des transports en commun
- 3) Questions diverses

**Participants :**

- Alain **ANZIANI**, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville et de la citoyenneté
  - Gérard **CHAUSSET**, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement -Transports
  - Patrick **MADEC**, Chargé de Mission Agenda 21
  - Jean-Pierre **REDON**, Ville de Mérignac, Chargé des Conseils de quartiers
- 75 participants

Monsieur **ANZIANI** souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

**1) AGENDA 21**

Monsieur **ANZIANI** souhaite au préalable apporter quelques précisions en indiquant que l'agenda 21 est l'agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle et qu'il entre dans le cadre du développement durable. Il ajoute que ce qui se passe dans le monde, Tchernobyl par exemple, ne peut nous laisser indifférent.

Il estime que le devoir d'une ville est de montrer l'exemple et indique que Mérignac a décidé d'appliquer les normes « haute qualité environnementale » pour la construction de ses bâtiments.

Parmi les autres actions, il cite la réalisation d'un bilan carbone, c'est-à-dire tout ce qui laisse des traces de carbone et indique que ce bilan permettra notamment de mesurer l'impact de nos actions.

Enfin, il cite l'exemple des déplacements en indiquant que la Ville vient de lancer un plan de déplacement des entreprises qui s'appliquera également aux agents municipaux et qui incitera à utiliser les transports en commun.

Il ajoute que l'avis des quartiers sera déterminant et passe la parole à Monsieur

**MADEC.**

Monsieur **MADEC** présente le plan des actions de l'Agenda 21

[Diapo joint](#)

Madame **DAROLLES** demande comment se traduira cet Agenda 21 sur Chemin Long.

Monsieur **ANZIANI** indique que Chemin Long est concerné de la même manière que la Ville de Mérignac et que chacune de ces actions ( bilan carbone, logement social...) se retrouvera sur Chemin Long.

Monsieur **NAUDON** indique qu'il est tout à fait d'accord pour réduire ses déplacements avec son véhicule mais craint que le bilan , avec la présence de l'aéroport dont le développement continue, soit toujours négatif.

Monsieur **CAZENAVE** ajoute qu'il est surpris que l'aéroport ne constitue pas une cible et souhaiterait que les pistes, qui avaient été évoquées lors des groupes de travail précédents, soient reprises. Il indique que le quartier est prêt à participer à cette démarche.

Il signale que le problème le plus préoccupant pour le quartier de Chemin Long est la circulation et indique qu'il y a deux ans, un projet d'aménagement avait été présenté et qu'un certain nombre de solutions avaient été envisagées. Il ajoute que malgré les aménagements réalisés et notamment au droit de l'école, l'insuffisance de stationnement génère un encombrement permanent des trottoirs. Il demande que des actions soient entreprises au plus vite afin de rappeler l'intérêt général et permettre le partage de la rue. Il signale l'absence de pistes cyclables alors qu'il s'agit d'un mode de déplacement alternatif essentiel.

**Une participante** rejoint cette analyse et demande qu'un aménagement complémentaire au droit de l'école soit étudié car, malgré les efforts de la municipalité, la sécurité n'est toujours pas assurée. Elle demande si les normes environnementales ont été respectées lors de la réalisation du nouveau bâtiment de l'Hôtel de Ville dont elle juge l'insertion peu réussie et souhaite que la médiathèque soit plus réussie. Elle prend note de l'amélioration de l'environnement visuel à Chemin Long avec la suppression des panneaux publicitaires.

Monsieur **ANZIANI** indique que les normes « haute qualité environnementale » ont été appliquées au projet de la Médiathèque avec une particularité, la conservation de la façade existante.

Il revient sur la première question concernant l'application de l'Agenda 21 au quartier en prenant l'exemple de la maison de quartier de Chemin Long qui n'intègre pas tous les critères environnementaux et qui lors de sa reconstruction devra respecter les préconisations émises par l'Agenda 21. Il ajoute que le quartier sera associé à l'élaboration de ce projet.

Il indique que Chemin Long est un des quartiers les plus difficiles à aménager avec la présence d'un grand centre commercial et c'est ce qui explique en partie le retard pris par rapport à d'autres quartiers. Il espère que l'étude d'aménagement sera connue très bientôt.

**Une participante** signale la difficulté de se déplacer sans voiture à partir de ce quartier et demande si un maillage des quartiers par des navettes est prévu.

Monsieur **ANZIANI** indique que cette demande sera à formuler dans le cadre de la restructuration des transports en commun qui sera présentée dans la 2<sup>ème</sup> partie.

Monsieur **NAUDON** indique que la suppression d'un certain nombre de panneaux publicitaires est une très bonne chose mais il observe qu'ils ont été remplacés par des panneaux plus petits éclairés et implantés sur les trottoirs. Il s'interroge sur l'intérêt économie de l'opération et demande qui va payer l'électricité.

Monsieur **CHAUSSET** indique qu'il s'agit d'une opération municipale qui a consisté à augmenter sensiblement le nombre de panneaux dont un tiers sont mobiles et éclairés et qu'en contre

partie un certain nombre de faces sont réservées à l'affichage municipal. Il ajoute que la consommation d'électricité est à la charge du concessionnaire et demande que les panneaux gênants soient signalés à la Municipalité. Enfin il indique que 450 panneaux ont été supprimés sur la commune.

Monsieur **NAUDON** ajoute que dans le cadre de l'organisation des manifestations du quartier, des affichettes sont apposées sur les feux de signalisation et retirées aussitôt la manifestation terminée. Il déplore la guerre qui est faite contre cet affichage alors qu'à proximité des sucettes publicitaires sont implantées.

**Un participant** signale l'existence d'un véhicule en épave sur l'avenue de la Somme depuis près de 2 mois et demande son enlèvement.

Monsieur **SUAVE**, vice-président du Club cycliste signale :

- le manque d'entretien des pistes cyclables
- l'impossibilité pour les vélos modernes de déclencher les feux de signalisation munis de boucles magnétiques.

Madame **DAROLLES** signale le non respect des horaires par le bus 49 et demande quel sera le devenir du terrain situé à l'arrière de la maison de quartier et de celui compris entre la pharmacie et le centre commercial.

Enfin elle ajoute qu'un marché de plein air serait apprécié dans le quartier.

**Une nouvelle habitante** de la cité des Roses indique que les voitures ainsi que le bus ne respectent pas la priorité à droite qui s'applique aux usagers de la rue P Dukas pour sa rue et la rue des Ontines.

Elle signale l'état déplorable du ruisseau des Ontines et demande un entretien plus fréquent.

Elle souhaiterait qu'une information soit diffusée dans la revue municipale sur les normes de fabrication du compost.

Madame **PARKER** indique que les conteneurs de tri-sélectif sont placés à un endroit inaccessible pour les personnes qui ne possèdent pas de véhicule et demande qu'ils soient remis sur la place face à l'école.

Monsieur **ANZIANI** prend note et indique que des réponses seront apportées à chacune de ces observations.

## 2) LA RESTRUCTURATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Monsieur **CHAUSSET** indique que le tramway arrivera en 2007 à Mérignac et qu'il connaît déjà un grand succès et cela malgré les pannes qui sont toutefois aujourd'hui en nette diminution. Il indique que les prévisions sont largement dépassées avec une fréquentation du tramway supérieure à celle du réseau de bus. Il indique que le réseau tramway couvrira 44 kms sur l'agglomération dont 4,4 kms sur Mérignac et précise qu'il ne desservira pas tous les quartiers. Aussi il est nécessaire de procéder à la restructuration du réseau de transports en commun.

Les objectifs de cette restructuration sont :

- le rabattement prioritaire sur le tramway
- un meilleur maillage entre les quartiers et le Centre-ville
- une meilleure desserte des zones d'activités et des zones commerciales.

Il précise que :

- les transports en commun sont une compétence de la CUB et que la Ville a décidé de procéder à une concertation avec ses habitants par l'intermédiaire des quartiers.

- deux réunions publiques ont été organisées et un questionnaire a été diffusé.
- un groupe de suivi a été constitué et est composé de représentants de quartiers et d'associations.

Il ajoute que l'objectif de la Ville est la présentation d'un plan de restructuration qui corresponde aux attentes des habitants.

Il souhaite une participation active du quartier au groupe de travail.

Il propose que la circulation des piétons fasse l'objet d'une réunion en attendant l'aménagement définitif du quartier.

Madame **LAFFARGUE** signale la grande difficulté qu'elle rencontre pour sortir quotidiennement de la rue E. Manet.

Monsieur **ANZIANI** considérant les différentes demandes relatives à la circulation dans le quartier demande qu'un groupe de travail soit constitué.

**Une participante** indique que le problème de circulation s'est considérablement aggravé et propose que les transports en commun fassent l'objet d'un examen attentif . Elle suggère l'utilisation de minibus avec une plus grande fréquence.

Monsieur **CHAUSSET** indique que la ligne 49 devrait être remplacée par un bus de ville permettant d'accueillir les handicapés et que la qualité du réseau de bus devrait se rapprocher de celle du tramway.

Madame **DAROLLES** revient sur la desserte du centre commercial et demande comment transporter l'équivalent d'un chariot par les transports en commun.

Monsieur **CHAUSSET** indique que la moitié des clients du centre commercial ne pénètre pas dans le magasin Carrefour et cite une étude effectuée au Danemark qui indique que le panier moyen du cycliste est supérieur à celui de l'automobiliste.

Il précise qu'il s'agit de modifier nos habitudes si nous voulons diminuer la place de la voiture dans la ville.

**Une commerçante** de Chemin Long demande que le quartier de Beutre où elle réside ne soit pas oublié et notamment l'avenue J. Monnet.

Monsieur **CHAUSSET** prend note.

Monsieur **NAUDON** signale que le numéro du bus et les horaires n'ont toujours pas été mis en place dans l'arrêt du bus situé devant l'école.

Monsieur **CHAUSSET** prend note et se propose d'intervenir.

**Une participante** signale le problème de correspondance entre le tramway et le 49.

Monsieur **CHAUSSET** indique que cela justifie la restructuration qui fait l'objet de la réunion de ce soir. Il ajoute que Bordeaux a un des réseaux de bus les moins efficaces de France compte tenu de sa faible densité et précise que seulement 25 % de son coût est couvert par les recettes contre 33% en moyenne.

**Une participante** signale les difficultés rencontrées par les habitants de Chemin Long pour se rendre au centre de Mérignac et attire l'attention de la Ville sur deux zones particulièrement dangereuses de la Commune :

- l'intersection de l'avenue de la Somme avec de l'avenue de l'Alouette

- l'intersection de l'avenue de la Somme avec la sortie du centre commercial de Mérignac Soleil.

Enfin, elle demande que des mesures soient prises pour dégager au plus vite les trottoirs de l'avenue de l'Alouette.

Monsieur **CHAUSSET** prend note et réitère la proposition d'une réunion spécifique.

Il invite les personnes qui le souhaitent à participer au groupe de suivi sur les transports en commun.

**Une participante** demande si le stationnement est prévu à proximité du tramway.

Monsieur **CHAUSSET** indique qu'un parc relais de 400 places sera implanté sur l'avenue de la Marne et un autre à Arlac.

Monsieur **ANZIANI** ajoute que la particularité de ce parc sera la possibilité pour les automobilistes munis d'un ticket d'y accéder gratuitement.

#### 4) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CAZENAVE signale que l'abri bus de l'avenue de Kaolack est toujours en état d'achèvement et cela depuis plusieurs mois. Il ajoute que malgré l'aide de la municipalité, il n'a pu obtenir de la CUB l'entretien correct du ruisseau des Ontines et cela depuis de nombreuses années. Il précise que de nombreux caddies se retrouvent régulièrement dans ce ruisseau et demande l'intervention de la police. Enfin, il signale le stationnement du personnel de l'institut de formation pour handicapés sur les trottoirs de la rue des Ontines et demande une intervention de la Ville.

Monsieur **CHAUSSET** prend note.

**Une participante** indique que les horaires du 75 ne sont absolument pas adaptés aux enfants se rendant le matin au lycée et signale des pannes fréquentes.

Monsieur **CHAUSSET** prend note

**Une participante** signale l'intérêt du parc relais à partir de 2 personnes par véhicule et demande que la desserte des quartiers soit renforcée pour inciter les usagers à ne pas utiliser leur véhicule.

**Une participante** demande si la Municipalité envisage la densification des constructions le long de l'itinéraire du tramway.

Monsieur **CHAUSSET** indique qu'il s'agit d'un objectif.

Monsieur **ANZIANI** confirme et indique que le phénomène de densification accompagne toujours ce type d'équipement et que la mixité sociale sera recherchée.

Monsieur **CAZENAVE** indique qu'un projet d'urbanisme sur le quartier avait été présenté en 2003 et demande si le projet a évolué. Il se fait l'écho de la presse locale qui avait souligné les difficultés rencontrées par la clinique des Cèdres et suggère que les collectivités réfléchissent sur la possibilité d'un accueil pour personnes âgées dépendantes.

Enfin, il rappelle le danger du rond point face à la rue des Ontines et demande qu'un dispositif renforçant la sécurité soit installé.

Il indique, en qualité de représentant du Syndicat de quartier, qu'il est prêt à participer au groupe de travail sur la circulation.

Monsieur **ANZIANI** propose que le fonctionnement des conseils de quartier soit revu avec le renforcement du rôle du secrétaire qui deviendrait le correspondant du quartier auprès de la Municipalité. Il ajoute que ce fonctionnement qui existe déjà dans d'autres quartiers donne pleinement satisfaction et permet de faire remonter le maximum d'informations.

Madame **DEMUNICO** indique que la Municipalité bloque depuis 5 ans la vente de son terrain et souhaiterait avoir des explications. Elle ajoute que deux autres propriétaires sont concernés.

Monsieur **ANZIANI** s'engage à apporter une réponse dans les plus brefs délais.

Monsieur **CHAUSSET** revient sur la clinique des Cèdres en indiquant qu'il s'agit d'un établissement privé et que la Municipalité ne peut intervenir.

**Un habitant** de l'avenue de l'Europe signale l'absence de trottoirs sur cette avenue.

Monsieur **ANZIANI** demande que cette observation remonte en groupe de travail.

Il remercie les participants et clôt la réunion.